

---

## AVIS PUBLIC

### Règlement no. 2026.05 sur l'occupation et l'entretien de bâtiment

Veillez prendre avis que lors d'une séance régulière de son conseil tenue le 13 avril 2026, la Municipalité d'Ogden a adopté le Règlement no. 2026.05 sur l'occupation et l'entretien de bâtiment.

Ce règlement répond aux exigences de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et de la Loi sur le patrimoine culturel prévoyant l'adoption avant le 1<sup>er</sup> avril 2026 d'un tel règlement pour toutes les municipalités. Ce règlement prévoit des normes et des mesures relatives à l'entretien et à l'occupation des bâtiments sur le territoire, afin d'en empêcher le déperissement, de les protéger contre les intempéries et de préserver l'intégrité de leur structure, notamment dans un contexte de changement climatique. Ce règlement vise à contrer le phénomène de démolition par abandon et à limiter la vétusté du cadre bâti. Les normes visent aussi à assurer la préservation et la pérennité des immeubles patrimoniaux dès l'entrée en vigueur du règlement et à fixer au 1er janvier 2030 son application pour les autres bâtiments destinés à l'habitation.

Le règlement n° 2026.05 entre en vigueur le 16 avril 2026.

Tout intéressé peut prendre communication dudit règlement aux heures ordinaires d'affaires de la municipalité au bureau situé 70, Chemin Ogden à Ogden.

Donné à Ogden ce 16 avril 2026.

---

VICKIE COMEAU  
DIRECTRICE GÉNÉRALE & GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je soussignée, Vickie Comeau, Directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité d'Ogden, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public annexé aux présentes, en en affichant une copie aux deux endroits d'affichage désignés de la municipalité ainsi que sur le site web municipal le 16 avril 2026, entre 8 h et 20 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 16<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2026,

---

VICKIE COMEAU  
DIRECTRICE GÉNÉRALE & GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE